

Protocole du collège les Dagueys afin d'encadrer le contrôle continu du DNB et d'organiser le rattrapage des évaluations

Référence : note de service BO 33 du 04 septembre 2025

A partir de 2026 le DNB évolue (voir annexe). Le contrôle continu n'est plus l'évaluation de la maîtrise du socle commun mais la moyenne annuelle de toutes les disciplines, toutes au même coefficient.

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L. 511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et facultatifs auxquels ils sont inscrits. Un suivi attentif de l'assiduité des élèves est mis en place dans chaque établissement accueillant des candidats scolaires afin d'anticiper les difficultés éventuelles de constitution de moyennes.

✚ CAS N°1 : absence ponctuelle

Lorsqu'un élève est absent à une évaluation, celle-ci sera rattrapée lors du retour en classe de l'élève. Chaque enseignant organise ce rattrapage dit « au fil de l'eau », dans la mesure du possible.

✚ CAS N°2 : Absences répétées ou absence longue, justifiée ou non

Lorsqu'un élève est absent à plusieurs évaluations, lorsqu'un élève est absent sur une longue période, voire sur l'année, ou lorsque son emploi du temps est aménagé et qu'il n'a pas d'évaluation dans certaines disciplines, l'élève sera convoqué obligatoirement à une évaluation de remplacement dans les disciplines concernées.

Note de service : « Lorsque l'absence répétée d'un élève aux évaluations est jugée par son professeur comme faisant peser un risque sur la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention »

Qu'est-ce qu'une moyenne représentative :

Le conseil pédagogique du collège a décidé qu'une moyenne représentative correspond à la présence des élèves à la moitié des évaluations de fin de séquences (hors EPS). Les devoirs maison, travaux de groupe ne sont pas pris en compte dans cette appréciation de moyenne représentative.

Organisation des évaluations de remplacement :

Début mai, les enseignants statuent sur la situation des élèves dont une ou plusieurs moyennes périodiques ont été remplacées par la mention en attente.

Une demi-journée consacrée à la passation des évaluations de remplacement sera organisée au sein du collège à l'attention des élèves dont la moyenne n'est pas représentative.

Si un élève est absent à cette convocation avec un justificatif valable, il sera de nouveau convoqué pour une autre session. En cas d'une nouvelle absence, la note zéro sera attribuée pour l'enseignement ou les enseignements concernés.

La Principale

Mme Pautrot